

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE 27 MAI 2014 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Messieurs les Conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : La Conseillère Karen Zajdman et Monsieur Richard Sun, Directeur Général.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Yves Mailhot en remplacement du Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée

2014-123

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE LOCATION ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LES INSTRUCTEURS DE TENNIS

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est propriétaire de terrains de tennis et les instructeurs *I Tennis Inc.* (Guillermo Jorquera) et Greg Boire désirent louer une partie de terrains de tennis de la Ville de Hampstead, et ce afin de dispenser des cours de tennis pour les membres affiliés, le tout en fonction de la planification des services requis de la Ville et des modalités et conditions énoncées dans une convention de location entre les parties;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'approuver les conventions de location entre la Ville de Hampstead et *I Tennis Inc.* (Guillermo Jorquera) et Greg Boire (les instructeurs), conditionnel à ce que les instructeurs souscrivent et maintiennent en vigueur, pendant toute la durée du terme, les formes d'assurance nécessaires requises auxdites conventions de location, à partir de la première semaine du mois de mai 2014 jusqu'au premier lundi de l'action de grâces 2014, et d'autoriser le Directeur général ou son représentant autorisé à signer lesdites conventions.

Adoptée

2014-124

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 809 CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 809 a été donné lors de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le Règlement n° 809 concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

Adoptée

2014-125

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 730-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS N° 730

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 730-4 modifiant le règlement sur les permis et les certificats n° 730.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 730-4 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2014-126

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-24 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-24 modifiant le règlement n° 747, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 747-24 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2014-127

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DEROGATION MINEURE AU REGLEMENT ZONAGE 727, ART. 6.3.2. , POUR PERMETTRE LA MARGE GAUCHE A 2.77 M (9.10 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT AU LIEU DE 3,36 M (11 PIEDS) ET DE PERMETTRE LA MARGE DROITE (COUR AVANT SECONDAIRE) À 4,57 M (15 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT AU LIEU DE 6,1 M (20 FT) POUR PERMETTRE UNE NOUVELLE CONSTRUCTION, D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 61 FINCHLEY ROAD LOT NO. : 2 088 743 ZONE RA-1 (REGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURE) # 18 G-0005 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'approbation de la dérogation mineure pour le règlement de zonage numéro 727, art. 6.3.2 pour la marge latérale droite afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée située au 61 Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 avril 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 62 Chemin Finchley:

Aucune intervention

2014-128

DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ETAGES AU 61, CHEMIN FINCHLEY LOT NO. 2 088 743, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMERO 775) (RÈGLEMENT DÉMOLITION NUMERO 759)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'approbation de construction d'une nouvelle maison unifamiliale détachée de deux étages au 61 Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 avril 2014 soit ***approuvé conditionnellement*** à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - La marge latérale gauche doit respecter les exigences du règlement de zonage numéro 727 ;
 - Le cap des cheminées décoratives doit être revu.

Adoptée

2014-129

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DEROGATION MINEURE AU REGLEMENT DE ZONAGE 727, ART. 6.3.2, POUR PERMETTRE A LA MARGE DROITE À 3,66 M (12 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT AU LIEU DE 5.73M (18.8 PIEDS) ET DE PERMETTRE LA MARGE SOUTERRAINE GAUCHE A 1M (3.4 PIEDS) DE LA LIGNE DE LOT AU LIEU DE 5,73 M (18.8 FT) POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE ET CE, AU 107 CHEMIN STRATFORD LOT N. : 2 088 978 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES (DÉROGATIONS MINEURE # 18 G-0005) (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'approbation de la dérogation mineure pour le règlement de zonage numéro 727, article 6.3.2 pour la marge droite et la marge souterraine gauche afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée située au 107 Chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 avril 2014 soit ***approuvé*** à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 107 Chemin Stratford:

Aucune intervention

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2014-130

DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE DE 2 ÉTAGES AU 107, CHEMIN STRATFORD LOT NO. 2 088 978, ZONE RA - 1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 775) (RÈGLEMENT DÉMOLITION NUMÉRO 759)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver la construction d'une nouvelle maison unifamiliale détachée de deux étages située au 107, Chemin Stratford et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 avril 2014 soit **conditionnellement approuvé**. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :
 - Les escaliers sur le côté droit devraient être aménagés.
 - Les plans d'aménagement paysager doivent être soumis.

Adoptée

2014-131

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727 ART. 6.2.1. AFIN DE LÉGALISER LA MARGE AVANT DE 4.65M (15.25 PIEDS) AU LIEU DE 6,1 M DE (20 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT ET A L'ART. 6.3.2. POUR PERMETTRE LA MARGE LATÉRALE DROITE À 1,87 (6,14 PIEDS) DE LA LIMITE DE LOT AU LIEU DE 2,13 M (7 PIEDS) ET CE, POUR UN DUPLEX DÉTACHÉ SITUÉ AU 38-40, CHEMIN HOLTHAM LOT NO.: 2 090 012, ZONE RB-4 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727) (RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURE # 18 G -0005)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour l'approbation d'une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 727 art. 6.2.1 et 6.3.2 pour légaliser les marges existantes d'un duplex détaché situé au 38-40 Chemin Holtham et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 23 avril 2014 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Les modifications sont partiellement conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 38-40 Chemin Holtham:

Aucune intervention

2014-132

APPROBATION D'EMBAUCHE DE M. ERIC JANUKAVICIUS À TITRE D' "INSPECTEUR DES BÂTIMENTS"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un Inspecteur des bâtiments, pour des besoins temporaires pour une durée approximative de dix-huit mois;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le chef de section urbanisme et inspection en bâtiments et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. ERIC JANUKAVICIUS** pour combler ce poste;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'APPROUVER** l'embauche temporaire de **M. ERIC JANUKAVICIUS** à titre d' "**INSPECTEUR DES BÂTIMENTS**" au plus tard le 28 mai 2014, pour une période n'excédant pas le 30 novembre 2015, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead, et sujet à un examen médical attestant la capacité d'exercer les tâches de la fonction;

Le certificat du trésorier no 14-14, daté du 21 mai 2014, a été émis par le trésorier et atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2014-133

APPROBATION D'EMBAUCHE DE MME SYLVIE FILIATRAULT À TITRE D' "AGENT DE BUREAU – SERVICE D'URBANISME ET SÉCURITÉ PUBLIQUE"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE le chef de section urbanisme et inspection en bâtiments et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **Mme Sylvie Filiatrault** pour combler ce poste;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'APPROUVER** l'embauche temporaire de **MME SYLVIE FILIATRAULT** à titre d' "**AGENT DE BUREAU – SERVICE D'URBANISME ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**" au plus tard le 28 mai 2014, pour une période n'excédant pas le 31 janvier 2014, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead, et sujet à un examen médical attestant la capacité d'exercer les tâches de la fonction;

Le certificat du trésorier no 14-13, daté du 21 mai 2014, a été émis par le trésorier et atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2014-134

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière